



## Demande de justificatif suite a un deces

Par **selene59\_old**, le **05/11/2007** à **23:10**

Bonjour,

Suite au deces de ma grand mere paternelle, on me demande de fournir, une photocopie de ma piece d'identite, une photocopie de mon livret de famille ainsi, qu'un justificatif de domicile. Je pense que je dois vous informer que je n'ai plus de contact avec ces personnes.

Pouvez vous me dire pourquoi ont ils besoin de ca?

Merci

Par **ly31**, le **06/11/2007** à **09:52**

Bonjour,

Vous dites que l'on vous demande de fournir votre pièce d'identité ....., mais qui vous demande cela ???

De plus, vous mentionnez également : je n'ai plus de contacts avec ces personnes, vous parlez de votre famille paternelle ???

A vous lire

ly31

Par **selene59\_old**, le **07/11/2007** à **16:32**

Bonjour

En effet je n'ai plus de contact avec ma famille du cote de mon pere et en ce qui concer ne les papiers c'est l'une de ses filles qui a fait transmettre qu'il lui fallait ces papiers paraitrait-il que ce soit pour la banque, voila l'explication qu'elle a donné

Merce de me repondre

Par **ly31**, le **07/11/2007** à **20:14**

Bonsoir,

Vous dites que l'un de ses filles a fait transmettre qu'il fallait certains documents, et c'est l'explication qu'elle a donné, mais à t elle donné cette explication ? ? ?

Avez vous encore vos parents ? ? ?

Je pense que cette demande à un rapport financier avec le décès de votre grand mère paternelle

Je reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire

ly31

Par **papa tango charly\_old**, le **07/11/2007** à **21:52**

si ces papiers vous ont été demandés, et notamment par la banque, c'est très probablement parce que vous êtes bénéficiaire d'une assurance-vie souscrite par votre grand-mère. c'est donc en vue de toucher un certain capital...

vous êtes peut-être également couchée sur le testament de votre aïeule.

maintenant, si vous avez rompu les contacts, personne ne vous oblige à en accepter le bénéfice; mais il faut dès lors en exprimer le souhait de manière claire.

Par **selene59\_old**, le **07/11/2007** à **22:14**

Bonsoir,

Deja merci pour vos reponses, et pour repondre a vos questions, je ne parle plus a ces personnes depuis bientot 7 ans maintenant suite a un desaccord. Sa fille m'a fait transmettre ce message par ma grand mère maternelle, et ce que je ne comprends pas, comment puis-je etre beneficiaire de quelque chose alors que mon grand pere paternel est toujours de ce

monde?

Et, non, je n'ai plus mes parents .....

Par **ly31**, le **08/11/2007** à **08:02**

Bonsoir,

Vos parents n'étant malheureusement plus de ce monde, vous êtes donc l' héritière de votre papa

Vous devez fournir les documents réclamés, puis réfléchir si vous acceptez ou non un capital, je vous conseille de voir s'il n'y a pas de dettes, car si vous acceptez de recevoir, vous devrez payer les dettes, ceci divisé, par le nombre d'héritiers bien évidemment !

Je vous remercie de bien vouloir me tenir informée de la suite de cette affaire

Je vous souhaite bon courage

ly31

Par **papa tango charly\_old**, le **08/11/2007** à **18:36**

l'assurance-vie a cette double particularité de ne pas rentrer dans la succession, et de pouvoir en désigner **n'importe qui** comme bénéficiaire, qu'il soit membre de la famille ou non...

maintenant, si l'argent ne vous intéresse pas, donnez-le aux pauvres !

Par **selene59\_old**, le **08/11/2007** à **20:15**

Bonsoir,

Je vous remercie pour vos reponses, mais je me pose encore quelques questions, alors je vais vous les poser.

Déjà, serait il possible que ca soit pour autre chose que l'on me demande tout ces papiers?, car j'ai voulu en savoir plus et personnes ne veut me repondre.

Ensuite, comment se fait il que l'on me demande ca alors que son mari et ses autres enfants sont vivant?

Je vous remercie pour la ou les reponses

Par **ly31**, le **08/11/2007** à **20:37**

Bonsoir,

En lisant votre dernier message, une autre idée m'ai venue à l'esprit !

Votre grand père paternel a peut être une TRES petite retraite qui ne lui permet pas de vivre correctement, voir de rentrer dans une maison de retraite, dans ce cas, ses enfants doivent lui venir en aide financièrement, et si toutefois ces derniers n'ont pas assez de revenus, la Loi se tourne vers les petits enfants !

Je vous conseille de voir ce problème au plus vite, car si tel est le cas, vous ne passerez pas au travers

Je vous remercie de me tenir informée de la suite et je vous souhaite bon courage

ly31

Par **selene59\_old**, le **09/11/2007** à **15:13**

Bonjour,

Pour repondre a votre question, je ne pense aps que c'est pour me reclamer de l'aide car mon grand pere a une bonne retraite (retraite SNCF) et ils savent que je n'ai aucun revenu (RMI), alors dois je tenter le tout pour le tout?

merci

Par **ly31**, le **09/11/2007** à **18:35**

Bonsoir,

Effectivement, il faut que vous communiquiez tous documents réclamés

Merci de me tenir informée de la suite de cette affaire

Je vous souhaite une bonne soirée

ly31

Par **ly31**, le **09/11/2007** à **18:35**

Bonsoir,

Effectivement, il faut que vous communiquiez tous documents réclamés

Merci de me tenir informée de la suite de cette affaire

Je vous souhaite une bonne soirée

ly31